Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600487-20251128-28_11_2025_5-DE

LE CROISTY
Ar C'hroesti

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNI EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CROISTY

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – ayant pris part à la délibération : 14
N° 5/28.11.25

L'an deux mil vingt-cinq et le 28 novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LAVAREC, Maire.

Date de convocation : 22 novembre 2025.

Présents : Bruno LAVAREC, Claudine BANSARD, Olivier BARACH, Cédric BINET, Gaël GUÉGUEN, Samuel JAN, Stéphane LE BOZEC, Odile LE GAL, Martial LE MENTEC, Dominique PENFORNIS, Soazig PERRET, Gérard RIO, Sandrine SIVY,

Représenté : Didier LE GOUIC

Absente excusée : Martine RETAILLEAU

Madame Claudine BANSARD a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Révision des prix des concessions au cimetière.

Après délibération,

Le Conseil Municipal fixe, à compter du 1er janvier 2026, les tarifs suivants pour :

. Les concessions de terrain

La concession trentenaire de 4 m² :	225 euros
La concession cinquantenaire de 4 m² :	375 euros
La concession cinquantenaire de 6,5 m² :	609 euros
La concession de 25 ans d'1 m² :	60 euros
La concession de 50 ans d'1 m² :	120 euros

. Les concessions au columbarium

La concession de 25 ans :	480 euros
La concession de 50 ans :	930 euros

. Caveau communal

Mise à disposition gratuite les deux premiers mois puis 36 euros par mois suivant.

.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le :
Et publication ou notification le :

Pour extrait conforme.

Le Maire,

